



|                         |    |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers   | 56 |
| En exercice             | 56 |
| Présents                | 46 |
| Votants par procuration | 10 |
| Absents                 | 25 |
| Total des votes         | 50 |

8.8

L'an deux mille vingt six, le neuf février, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 3 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN, M AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme KERAUDRAN

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BARRE A. MEAUDE, M. TIMON A MME MOUCHEL, MME ROSA A MME MONLON, MME LOUVEL A M. BEAUDOUIN, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. BURET A M. CANTELOUP, M. LEFRANCOIS À MME DUTILLOY, M. DUCLOS A M. CHEVREAU, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

**ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, MME ROSA, MME LOUVEL, MME DUVAL, M. BURET, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, MME BINET, M. BLAS, M. BAPTIST

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme MONLON

**N°DEL\_0006\_2026 Avenant de la convention RCE Canal St Aubin sur Quillebeuf**

Le sujet de la présente délibération est l'avenant n°1 de la convention de groupement de commande avec le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) sur la restauration continuité écologique du Canal St Aubin principal exutoire du marais tourbeux du marais Vernier (1800 ha).

Une délibération a été votée le 4 novembre 2024 pour désigner le PNRBSN comme coordinateur de cette étude. À cette époque, un budget de 100 000 euros TTC maximum était programmé avec une participation de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) de 10 % soit 10 000€ TTC maximum.

En 2025, le PNRBSN a lancé les consultations, le coût est désormais de 117 647€ TTC. En parallèle, le PNRBSN a obtenu des cofinancements complémentaires (Agence de l'Eau Seine Normandie et fonds vert), la part de la CCPAVR est désormais de 1,5 % soit une participation de 1 764,70€ TTC.

L'article 6 relatif aux dispositions financières est donc modifié, il convient d'établir un avenant à cette convention.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique

VU la délibération n°0103-2024 convention de groupement de commande avec le PnrBSN sur la restauration continuité écologique du canal St Aubin en date du 4 novembre 2024

**CONSIDÉRANT** que cet ouvrage constitue un obstacle à la continuité écologique sur l'ensemble du Marais Vernier

**CONSIDÉRANT** que le PARC Naturel des Boucles de la Seine Normande est la structure référente actuellement en matière de gestion des niveaux d'eau dans la Marais Vernier

**CONSIDÉRANT** que cette action s'insère dans la politique d'action Ramsar en faveur de la préservation des zones humides

**CONSIDÉRANT** que la participation de la CCPAVR est passée de 10000€ TTC à 1764,70€ TTC

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer l'avenant de la convention et tous les documents s'y afférant,
- **D'INSCRIRE** au budget de 2026 la participation maximum de 1 764,70 euros TTC

Pont-Audemer, le 9 février 2026  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL